

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Koranol Grund Farblos

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: BE2013-0039

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0003387-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	16
5.1. Consignes d'utilisation	16
5.2. Mesures de gestion des risques	16
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	16
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	16
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	17
6. Autres informations	17

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Koranol Grund Farblos
Conti Tekton IG
Bito Bläueschutz-Imprägniergrund
Capalac Holz-Imprägniergrund
setta Imprägniergrund
DiescoLack Holzschutzgrund
DELTA® Imprägniergrund 1.02
MALERPLUS Holzschutzgrund
Complex Imprägniergrund HU 109
Gori 28 Imprägniergrund extra
Arbotrol Bläueschutzgrund B
Arbotrol Bläueschutzgrund BP
Arbotrol Grundierung BP Plus
RELIUS HOLZSCHUTZGRUND L
PROSOL HOLZGRUND L
Holz-Imprägnier-Grund LH
Bläueschutz-Grund
Holzschutz-Grund
Holz-Imprägnierung farblos
StoPrim Protect BS
Arculux ® HolzImprägnierGrund
Holzschutzgrund L
Holzgrund L
Holzschutzgrund
Koranol Bläuegrund
LUCITE® Impregnation

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Kurt Obermeier GmbH
	Adresse	Berghäuser Straße 70 57319 Bad Berleburg Allemagne
Numéro de l'autorisation	BE2013-0039	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0003387-0000	
Date de l'autorisation	17/07/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	30/10/2025	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Kurt Obermeier GmbH
Adresse du fabricant	Berghäuser Str. 70 57319 Bad Berleburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Berghäuser Str. 70 57319 Bad Berleburg Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Company BV,
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12E, 3145 XN Maassluis, Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	One Avenue L, NJ 07 105 Newark États-Unis
	Industriepark 23, 56593 Horhausen, Allemagne

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 50569 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Dengta Jiazhu Rd. Jiading 201815 district Shanghai Chine
	Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne
	One Avenue L 07105 Newark États-Unis
Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Thor GmbH
Adresse du fabricant	Landwehrstraße 1 67346 Speyer Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Wincham Avenue , Thor Specialities Limited CW9 6GB Wincham, Cheshire Royaume-Uni

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,95
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	Substance non active	64742-48-9	265-150-3	84,25

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient IPBC. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Éviter le rejet dans l'environnement.
EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON / médecin.
NE PAS faire vomir.
Garder sous clef.
Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale/régionale
Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale/régionale

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Pulvérisation automatisée par des industriels****Type de produit**

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Basidiomycetes:
Nom commun: Wood rotting fungi - brown rot fungi
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Blue stain fungi
Nom commun: Wood disfiguring fungi
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Mould fungi
Nom commun: Wood disfiguring fungi
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Application à l'intérieur sur des sites industriels
Traitement du bois pour un usage extérieur uniquement (y compris les encadrements de fenêtres, les portes extérieures et les structures de toit couvertes). Préservation préventive du bois dans les catégories d'utilisation 2 et 3.

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation automatisée Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 135-140 ml/m ² Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Le taux d'application est appliqué en 1 application.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Dimensions et matériaux d'emballage	Baril, plastique : HDPE, 10/20/60/120/200 [L] IBC (Intermediate Bulk Container), plastique : HDPE, 600/1000 [L] Flacon, seau, plastique : HDPE, 0,375 / 0,75 / 1 / 2,0 / 2,5 / 5/10/20 [L] Flacon, seau, tôle blanche, 0,375 / 0,75 / 1 / 2,0 / 2,5 / 5/10/20 [L]

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) L'application doit être réalisée par un utilisateur industriel uniquement.
- 2) Un revêtement final non biocide doit être appliqué sur le bois traité dans des situations où il est exposé aux intempéries.

voir aussi le chapitre 5.1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- 1) Le produit doit uniquement être chargé avec un système de dosage automatique.
- 2) Les mesures de réduction des risques suivantes doivent être appliquées sauf si elles peuvent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles. Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être prises en compte par ordre de préférence (les mesures de protection du personnel ne doivent pas être des mesures permanentes) :
 - Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
 - Une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034) doit être portée.
- 3) Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.
- 4) Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple).

voir aussi le chapitre 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir chapitre 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir chapitre 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir chapitre 5.5

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Immersion automatique par un utilisateur industriel

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycetes: Nom commun: Wood rotting fungi - brown rot fungi Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Blue stain fungi Nom commun: Wood disfiguring fungi Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Mould fungi Nom commun: Wood disfiguring fungi Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Application à l'intérieur sur des sites industriels Traitement du bois pour un usage extérieur uniquement (y compris les encadrements de fenêtres, les portes extérieures et les structures de toit couvertes). Préservation préventive du bois dans les catégories d'utilisation 2 et 3.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Immersion automatique Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 135-140 ml/m ² Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Le taux d'application est appliqué en 1 application.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Industriel

Dimensions et matériaux d'emballage

Baril, plastique : HDPE, 10/20/60/120/200 [L]
IBC (Intermediate Bulk Container), plastique : HDPE, 600/1000 [L]
Flacon, seau, plastique : HDPE, 0,375 / 0,75 / 1 / 2,0 / 2,5 / 5/10/20 [L]
Flacon, seau, tôle blanche, 0,375 / 0,75 / 1 / 2,0 / 2,5 / 5/10/20 [L]

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) L'application doit être réalisée par un utilisateur industriel uniquement.
- 2) Un revêtement final non biocide doit être appliqué sur le bois traité dans des situations où il est exposé aux intempéries.

voir aussi le chapitre 5.1

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- 1) Le produit doit uniquement être chargé avec un système de dosage automatique.
- 2) Les mesures de réduction des risques suivantes doivent être appliquées sauf si elles peuvent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles. Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être prises en compte par ordre de préférence (les mesures de protection du personnel ne doivent pas être des mesures permanentes) :
 - Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
- 3) Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.
- 4) Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple).

voir aussi le chapitre 5.2

--

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir chapitre 5.3

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir chapitre 5.4

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir chapitre 5.5

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Immersion manuelle par un utilisateur industriel et professionnel

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycetes: Nom commun: Wood rotting fungi - brown rot fungi Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Blue stain fungi Nom commun: Wood disfiguring fungi Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Mould fungi Nom commun: Wood disfiguring fungi Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Application à l'intérieur sur des sites industriels Traitement du bois pour un usage extérieur uniquement (y compris les encadrements de fenêtres, les portes extérieures et les structures de toit couvertes). Préservation préventive du bois dans les catégories d'utilisation 2 et 3.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Immersion manuelle Description détaillée: -

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 135-140 ml/m²
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
Le taux d'application est appliqué en 1 application.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Industriel
Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Baril, plastique : HDPE, 10/20/60/120/200 [L]
IBC (Intermediate Bulk Container), plastique : HDPE, 600/1000 [L]
Flacon, seau, plastique : HDPE, 0,375 / 0,75 / 1 / 2,0 / 2,5 / 5/10/20 [L]
Flacon, seau, tôle blanche, 0,375 / 0,75 / 1 / 2,0 / 2,5 / 5/10/20 [L]

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) L'application doit être réalisée par des professionnels et des utilisateurs industriels uniquement.
- 2) Pour éviter les fuites dans le sol, stocker les objets ou matériaux traités jusqu'à ce qu'ils soient entièrement séchés sur un sol imperméable et sous un toit.
- 3) Un revêtement final non biocide doit être appliqué sur le bois traité dans des situations où il est exposé aux intempéries.

Voir aussi chapitre 5.1

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- 1) Le produit doit uniquement être chargé avec un système de dosage automatique.
- 2) Les mesures de réduction des risques suivantes doivent être appliquées sauf si elles peuvent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles. Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être prises en compte par ordre de préférence (les mesures de protection du personnel ne doivent pas être des mesures permanentes) :
 - Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
 - Une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034) doit être portée.
- 3) Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.
- 4) Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple).
- 5) L'application par des professionnels doit être réalisée dans une zone confinée (à l'intérieur sous un toit) sur un sol imperméable.

Voir aussi le chapitre 5.2

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir chapitre 5.3

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir chapitr 5.4

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir chapitre 5.5

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Flow coating (submersion) par un utilisateur industriel

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycetes: Nom commun: Wood rotting fungi - brown rot fungi Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Blue stain fungi Nom commun: Wood disfiguring fungi Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: mould fungi Nom commun: Wood disfiguring fungi Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Application à l'intérieur sur des sites industriels Traitement du bois pour un usage extérieur uniquement (y compris les encadrements de fenêtres, les portes extérieures et les structures de toit couvertes). Préservation préventive du bois dans les catégories d'utilisation 2 et 3.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Flow coating (submersion) Description détaillée: -

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 135-140 ml/m²
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
Le taux d'application est appliqué en 1 application.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Industriel

Dimensions et matériaux d'emballage

Baril, plastique : HDPE, 10/20/60/120/200 [L]
IBC (Intermediate Bulk Container), plastique : HDPE, 600/1000 [L]
Flacon, seau, plastique : HDPE, 0,375 / 0,75 / 1 / 2,0 / 2,5 / 5/10/20 [L]
Flacon, seau, tôle blanche, 0,375 / 0,75 / 1 / 2,0 / 2,5 / 5/10/20 [L]

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) L'application doit être réalisée par un utilisateur industriel uniquement.
- 2) Un revêtement final non biocide doit être appliqué sur le bois traité dans des situations où il est exposé aux intempéries.

Voir aussi le chapitre 5.1

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- 1) Le produit doit uniquement être chargé avec un système de dosage automatique.
- 2) Les mesures de réduction des risques suivantes doivent être appliquées sauf si elles peuvent être remplacées par des mesures techniques et/ou organisationnelles. Les mesures de protection techniques et organisationnelles doivent être prises en compte par ordre de préférence (les mesures de protection du personnel ne doivent pas être des mesures permanentes) :
 - Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation (matériau des gants à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations du produit).
 - Une combinaison de protection (au moins de type 6, EN 13034) doit être portée.
- 3) Le bois fraîchement traité doit être stocké après traitement sous un abri et/ou sur une surface en dur imperméable afin de prévenir les pertes directes dans le sol ou les eaux. Toutes les pertes doivent être récupérées en vue de leur réutilisation ou de leur élimination.
- 4) Tous les processus d'application industriels doivent être réalisés dans une zone confinée située sur un support rigide imperméable avec un système de rétention pour éviter les écoulements et un système de récupération en place (un puisard par exemple).

voir aussi le chapitre 5.2

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir chapitre 5.3

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir chapitre 5.4

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir chapitre 5.5

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Peinture par un utilisateur professionnel

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycetes: Nom commun: Wood rotting fungi - brown rot fungi Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Blue stain fungi Nom commun: Wood disfiguring fungi Stade de développement: Pas de donnée

	Nom scientifique: mould fungi Nom commun: Wood disfiguring fungi Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Préservation préventive du bois dans les catégories d'utilisation 2 et 3.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Peinture Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 135-140 ml/m ² Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Le taux d'application est appliqué en 1-2 applications. Application de la couche suivante après un temps d'attente d'au moins 2 heures (dans des conditions ambiantes normales).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Baril, plastique : HDPE, 10/20/60/120/200 [L] Flacon, seau, plastique : HDPE, 0,375 / 0,75 / 1 / 2,0 / 2,5 / 5/10/20 [L] Flacon, seau, tôle blanche, 0,375 / 0,75 / 1 / 2,0 / 2,5 / 5/10/20 [L]

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) L'application doit être réalisée par des professionnels uniquement.
 - 2) Pour éviter les fuites dans le sol, stocker les objets ou matériaux traités jusqu'à ce qu'ils soient entièrement séchés sur un sol imperméable et sous un toit.
 - 3) Un revêtement final non biocide doit être appliqué sur le bois traité dans des situations où il est exposé aux intempéries.
- Voir aussi le chapitre 5.1

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- 1) Prévoir une ventilation adéquate (ventilation industrielle ou maintenir les fenêtres et les portes ouvertes). La présence dans la zone traitée doit être réduite autant que possible.
- 2) À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien ventilée.
- 3) Maintenir les enfants et les animaux éloignés des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- 4) Pendant l'application du produit (sur les bois) et pendant le séchage des surfaces, ne pas contaminer l'environnement. Toutes les pertes de produit doivent être contenues en couvrant le sol (par ex. avec une bâche) et éliminées de façon sécurisée.

Voir aussi le chapitre 5.2

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir chapitre 5.3

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir chapitre 5.4

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir chapitre 5.5

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Peinture par un utilisateur non-professionnel

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Basidiomycetes: Nom commun: Wood rotting fungi - brown rot fungi Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Blue stain fungi Nom commun: Wood disfiguring fungi Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: mould fungi Nom commun: Wood disfiguring fungi Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Préservation préventive du bois dans les catégories d'utilisation 2 et 3. Méthode d'application: Peinture

Méthode(s) d'application	Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 135-140 ml/m ² Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Le taux d'application est appliqué en 1-2 applications. Application de la couche suivante après un temps d'attente d'au moins 2 heures (dans des conditions ambiantes normales).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon, seau, plastique : HDPE, 0,375 / 0,75 / 1 / 2,0 / 2,5 / 5/10/20 [L] Flacon, seau, tôle blanche, 0,375 / 0,75 / 1 / 2,0 / 2,5 / 5/10/20 [L]

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- 1) Pour éviter les fuites dans le sol, stocker les objets ou matériaux traités jusqu'à ce qu'ils soient entièrement séchés sur un sol imperméable et sous un toit.
 - 2) Un revêtement final non biocide doit être appliqué sur le bois traité dans des situations où il est exposé aux intempéries.
- Voir aussi le chapitre 5.1

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- 1) A utiliser uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien ventilée.
- 2) Maintenir les enfants et les animaux éloignés des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- 3) Pendant l'application du produit (sur les bois) et pendant le séchage des surfaces, ne pas contaminer l'environnement. Toutes les pertes de produit doivent être contenues en couvrant le sol (par ex. avec une bâche) et éliminées de façon sécurisée.

- 4) Ne pas utiliser à proximité immédiate d'eaux de surface ou au niveau de zones de protection de l'eau.

Voir aussi le chapitre 5.2

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir chapitre 5.3

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir chapitre 5.4

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir chapitre 5.5

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- 1) Ne pas évacuer le produit biocide ou la solution diluée du produit biocide dans le réseau des égouts ou dans l'environnement.
 - 2) Les solutions d'application doivent être collectées et réutilisées ou éliminées comme des déchets dangereux. Elles ne doivent pas être déversées dans la terre, le sol et les eaux de surface ou tout type d'égout.

5.2. Mesures de gestion des risques

- 1) Ne pas utiliser sur du bois susceptible d'entrer en contact direct avec de la nourriture et de la nourriture pour animaux.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- 1) EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON / médecin / ...
 - 2) NE PAS provoquer de vomissement.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- 1) Durée de vie : 36 mois
- 2) À conserver/stocker uniquement dans le conteneur d'origine à l'abri du gel. À conserver/stocker à moins de 30 °C. Protéger les conteneurs contre les dommages. À conserver à l'abri du soleil.

6. Autres informations

Veillez noter: pour la substance non active, il n'y a pas de n ° CAS et n ° CE. Par conséquent, le numéro CAS et le numéro CE de la substance non active indiquée dans les informations sur le produit ne sont pas corrects.